



**PREFECTURE**  
Direction des Relations avec les Collectivités Locales  
Bureau de la Légalité et des Elections  
Affaire suivie par : Mme Sylvie DAVORY  
Tél. : 02 37 27 70 54  
Mèl : [pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr)

**Arrêté préfectoral n° 2019-17 fixant la commune la plus peuplée de chaque canton dans le département d'Eure-et-Loir conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution**

La Préfète d'Eure-et-Loir,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** la Constitution et notamment son article 11 ;

**Vu** la loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et notamment son article 6 ;

**Vu** le décret n° 2014-1488 du 11 décembre 2014 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution » ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour le recueil des soutiens des électeurs à la proposition de loi n° 1867 visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris présentée en application de l'article 11 de la Constitution, une borne d'accès à Internet est mise à disposition des électeurs dans les mairies mentionnées en annexe du présent arrêté. Ces mêmes autorités recueillent les soutiens déposés par les électeurs sur un formulaire papier.

**Article 2** : L'arrêté préfectoral n° 2015097-0004 du 7 avril 2015 modifié fixant la commune la plus peuplée de chaque canton dans le département d'Eure-et-Loir, conformément à la loi organique du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution est abrogé.

**Article 3** : Le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

**Article 4** : M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le 05 juin 2019

La Préfète,  
Pour la Préfète,  
Le Secrétaire Général,

Régis ELBEZ



**Annexe – Liste présentant la commune la plus peuplée de chaque canton d'Eure-et-loir**

<b>N° canton</b>	<b>Canton</b>	<b>Code commune</b>	<b>Nom de la commune la plus peuplée du canton</b>
1	Anet	28007	Anet
2	Auneau	28015	Auneau-Bleury-Saint-Symphorien
3	Brou	28103	Cloyes-les-Trois-Rivières
4	Chartres 1	28085	Chartres
5	Chartres 2	28085	Chartres
6	Chartres 3	28085	Chartres
7	Châteaudun	28088	Châteaudun
8	Dreux 1	28404	Vernouillet
9	Dreux 2	28134	Dreux
10	Epernon	28140	Épernon
11	Illiers-Combray	28196	Illiers-Combray
12	Lucé	28218	Lucé
13	Nogent-le-Rotrou	28280	Nogent-le-Rotrou
14	Saint-Lubin-Des-Joncherets	28348	Saint-Lubin-des-Joncherets
15	Voves	28422	Les Villages-Vovéens